



LE DÉLÉGUÉ DE CLUB

Garant de la bonne organisation

Il a un rôle officiel reconnu par la FFBB

Pas de délégué = pas de rencontre

CONDITIONS POUR ÊTRE DÉLÉGUÉ

Être licencié(e) et
MAJEUR

Être Inscrit sur la feuille de marque
avant le début de la rencontre

N'exerce pas d'autres fonctions sur la
rencontre sauf délégué Fair Play.

LES DEVOIRS DU DÉLÉGUÉ

Intervenir pour assurer la sécurité des officiels avant, pendant et après la rencontre en restant à leur proximité jusqu'à leur départ ;
Avoir une attitude NEUTRE, OBJECTIVE et EXEMPLAIRE en toute circonstance (critiquer l'arbitrage : conduite pouvant faire objet d'un rapport de la part des arbitres) ;

Assurer un rôle de médiateur vis-à-vis du public, notamment lors des rencontres arbitrées par de jeunes officiels ;

Avant la rencontre :

- Être présent au moins 1h avant l'heure officielle de la rencontre ;
- Accueillir les officiels ;
- Contrôler les normes de sécurité ;
- S'assurer de la mise en place d'un service d'ordre suffisant ;
- S'assurer du bon fonctionnement du matériel de table de marque ;
- S'assurer que la rencontre démarre à l'heure ;
- S'assurer du respect des dispositions réglementaires ;

Pendant la rencontre :

- Rester à proximité de la table de marque ;
- Être en relation avec les officiels (intervention sur demande) ;
- Assurer la protection des officiels, joueurs, et dirigeants sur et en dehors du terrain (ex : nettoyage aire de jeu) ;
- Accompagner aux vestiaires les personnes disqualifiées ;

Après la rencontre :

- Accompagner les officiels aux vestiaires ;

En cas d'incidents :

- En concertation avec les arbitres, prendre les dispositions, pour mettre fin au désordre sur ou autour du terrain avant, pendant et après la rencontre ;
- Si nécessaire, effectuer un rapport à la ligue régionale ;

Le rôle de délégué est crucial pour le bon déroulement d'une rencontre mais il l'est également pour l'image de son groupement sportif car il est souvent le premier interlocuteur des officiels et des équipes adverses.